

Un budget juste

Avec le budget 2013, le gouvernement poursuit son action contre la crise tout en finançant les actions indispensables pour l'avenir : l'emploi, l'éducation, les PME, le logement, le pouvoir d'achat.

Mais le maintien du pouvoir d'achat constitue également une priorité. A la rentrée l'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 25%. L'augmentation de la TVA, qualifiée de sociale, décidée par le gouvernement précédent, a été abrogée. Cela représente en moyenne 400 euros d'économies par ménage et par an.

Alors que les gouvernements précédents avaient laissé la dette doubler, en dix ans, la France engage un effort historique pour préserver sa liberté de décider face aux marchés. Car il s'agit bien, maintenant, d'un enjeu de souveraineté nationale car les intérêts de la dette sont devenus le premier budget de l'État.

La majorité propose un projet de budget marqué par la justice, en préservant les classes populaires, les classes moyennes et les PME. En effet, 10 milliards seront demandés aux entreprises, à travers un rééquilibrage de la fiscalité, plus favorable aux petites entreprises qu'aux grands groupes. 10 autres milliards seront demandés aux ménages, avec des mesures concentrées sur les foyers fiscaux qui ont le plus profité des cadeaux de l'ancien gouvernement. Enfin, les économies réalisées par l'État apporteront les 10 autres milliards nécessaires à la réduction de la dette.

L'emploi est la priorité du gouvernement, comme en atteste le budget 2013. En effet, il permet de financer 100 000 emplois d'avenir, 500 000 contrats de générations à terme, 340 000 contrats aidés, 40 000 recrutements dans l'Éducation nationale.

En outre, 2 000 postes vont être créés à Pôle Emploi pour un meilleur suivi des demandeurs d'emploi.

En outre, les grandes entreprises verront leurs avantages fiscaux strictement limités, et les PME seront soutenues dans leurs investissements par la Banque Publique d'investissement (BPI) et incitées à l'innovation par un élargissement du crédit d'impôt recherche (CIR).

François Hollande l'a, à de multiples reprises, répété pendant la campagne électorale : les efforts de tous ne peuvent être acceptés que s'ils sont justement répartis.



La dette a doublé en dix ans

Les revenus supérieurs à un million d'euros par an seront taxés à 75%, une nouvelle tranche d'impôt sera créée à partir de 150 000 euros par an et les ménages non-imposables le resteront. Les revenus du capital seront, quant à eux, imposés comme ceux du travail.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 11/10/2012



Dossier de la semaine

Le retour de la confiance



Vie de la Fédération

Redonner la parole aux territoires



Interview

Qui est Peer Steinbrück ?

Avec Isabelle Maras

Victimisation

Du racisme « anti-blanc » aux pigeons, en passant par les enfants qui se font voler leurs pains au chocolat, la droite joue, depuis sa défaite à la Présidentielle, la carte de la victimisation.

C'est habile mais cette stratégie ne pourra pas faire illusion pendant longtemps. Tout le monde peut admettre que les dirigeants de start-up peuvent rencontrer des difficultés. Mais il faut les mettre en parallèle avec celles que connaissent, par exemple, des salariés de l'agro-alimentaire qui risquent de perdre leur emploi.

De la même manière, il existe des individus qui peuvent agresser des gens, sous prétexte qu'ils sont blancs. Mais, sauf erreur, être blanc ou porter un prénom comme Pierre, Paul ou Jacques, n'a encore jamais empêché quiconque de louer un appartement ou d'obtenir un emploi.

Nimby?



Pour répondre aux attentes des citoyens, les élus doivent connaître les attentes des électeurs et maîtriser les dispositifs qui permettent l'expression de leurs attentes. Mais la recherche de l'intérêt général est-elle le véritable objectif de ceux qui mettent systématiquement en avant cette notion ?

Pour le sociologue Thomas Frinault, maître de conférence en sciences politiques à Rennes 2, la question de la participation des citoyens à la vie démocratique, entre deux élections, représente un enjeu dans tous les pays du monde. « Partout on cherche à réduire la distance entre les élus et les citoyens ». Depuis les années 60, des chercheurs en sciences politiques et en sociologie travaillent sur les méthodes pouvant associer les citoyens aux décisions publiques. En France, il existe de nombreux dispositifs, permanents ou ponctuels.

Mais la recherche de l'intérêt général est-elle vraiment la préoccupation principale des citoyens qui interviennent au sein de ces structures ?

Bernard Dreyfus, délégué général à la médiation avec les services publics, a dressé le portrait-robot des personnes qui le saisissent pour des conflits avec des collectivités locales. Il s'agit d'hommes dans 60% des cas, le plus souvent retraités, qui veulent que leur problème soit réglé sans délais. Les litiges avec les communes portent principalement sur des dossiers d'urbanisme, d'environnement et, en particulier, d'assainissement. « Le nouveau décret sur les SPANC (service public d'assainissement non collectif) risque d'accroître encore le nombre de conflits », a prévenu Bernard Dreyfus.

Comment faire participer des citoyens qui exigent d'être écoutés mais qui, bien souvent, ne défendent que leur intérêt ? Chaque équipe municipale doit inventer sa méthode car il n'existe pas de système infaillible ou de modèle dont les communes pourraient s'inspirer. Mais il existe aussi des citoyens qui ne demandent qu'à participer à la vie démocratique de leur commune. Les élus doivent, par conséquent, trouver la voie médiane et éviter les écueils. Un travail qui demande énormément de diplomatie et de ténacité et qui devrait être plus souvent mis en exergue.

Le retour de la confiance

Comment les élus, dans un contexte de crise, peuvent répondre aux attentes des citoyens ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre l'association des maires du Finistère (AMF29), à l'occasion du 5^e carrefour des communes qui s'est tenu les 4 et 5 octobre, à Brest.



Nous irons au bout de la décentralisation

Plusieurs tables rondes ont permis de répondre à des questions comme : « Comment utiliser au mieux les réseaux sociaux ? Comment mutualiser les moyens ? Et quelles sont les attentes des citoyens ? » (voir encadré).

« En fait, nous devons répondre à la question "Comment faire mieux avec moins ?" », a résumé François Cuillandre.

Le carrefour des communes, qui se déroule tous les deux ans, s'est tenu cette année en même temps que les États généraux de la démocratie locale au Sénat et à la Sorbonne. Pour Pierre Maille, **« les élus souhaitent retrouver la confiance de l'État et renouer avec l'esprit des premières lois de décentralisation de 1981 et 1982. C'est ce qui est ressorti des interventions des maires qui se sont exprimés à l'occasion de ces États généraux »**, a souligné le président du Conseil général.

« C'est exactement ce que nous voulons faire », a indiqué Marylise Lebranchu. « Nous allons réhabiliter la puissance publique, partout ». Et la réforme qui sera présentée au Parlement reposera sur quatre piliers.

D'abord celui de la confiance. Trop souvent les élus ont, ces dernières années, été stigmatisés, accusés de coûter trop cher aux finances publiques alors que les collectivités locales jouent un rôle essentiel

dans l'investissement public et ne peuvent pas s'endetter pour financer leurs dépenses de fonctionnement.

Cette période est révolue. Pour bien le signifier, le gouvernement a décidé d'alléger les normes qui rendent les fonctions électives de plus en plus compliquées

Ensuite, celui de la clarté. **« François Hollande m'a demandé d'aller au bout de la décentralisation en confiant aux régions les compétences économiques, d'emploi et de formation et aux départements celles de la cohésion sociale »,** a indiqué Marylise Lebranchu.

La cohérence constitue le troisième pilier de la réforme. La ministre a profité de son intervention devant les élus du Finistère pour préciser : **« Nous ne cédon rien, nous acceptons de conserver la clause de compétences générales et de permettre aux collectivités de s'organiser comme elles le souhaitent »**, car, comme aime à le répéter le chef de l'État : **« La République est une, mais la France est diverse »**.

Enfin, le souci de la démocratie conduira le gouvernement. C'est pour cette raison que la texte créant le conseiller territorial sera abrogé.



« Comment faire mieux avec moins ? »

« En outre, il est plus sage de repousser à 2015 les élections cantonales et régionales ». En effet, il n'est pas techniquement possible d'organiser toutes les élections en 2014. Il y aura déjà les municipales, les européennes et les sénatoriales.

Pour la réforme du mode de scrutin des élections cantonales, François Hollande a rappelé son attachement aux notions de proximité et de parité.

Enfin, pour le cumul des mandats, la commission Jospin rendra ses conclusions au mois de novembre. Ensuite, le gouvernement présentera un projet de loi. 🇫🇷

Redonner la parole aux territoires

Comme chaque année les trois sénateurs socialistes du Finistère, **Maryvonne Blondin, François Marc et Jean-Luc Fichet** viennent de publier leur rapport d'activité pour la période 2011/2012.

Cette année, ce document revêt une signification particulière puisqu'en septembre 2011, la majorité du Sénat est passée, pour la première fois dans l'histoire de la République, à gauche. Élus dans l'opposition, les trois sénateurs occupent maintenant des responsabilités dans la majorité. François Marc est, depuis le mois de juin, Rapporteur général de la commission des Finances. Au Sénat, cette fonction recouvre, non seulement les questions budgétaires et fiscales, mais aussi les questions liées à la régulation financière

Mais précisent-ils dans leur compte-rendu « **Quelle que soit la**



Les trois sénateurs socialistes du Finistère

configuration politique, la contribution du Sénat à l'élaboration de la loi et au contrôle de l'exécutif s'est révélée déterminante ».

Élus sur la même liste en 2008, les trois sénateurs continuent de former une équipe, attentive aux dossiers finistériens et, particulièrement, à l'écoute des élus locaux.

« Ces dernières années, les élus n'ont pas toujours eu le sentiment d'une pleine reconnaissance de leur rôle et ont souvent vécu les réformes qui les concernaient comme des contraintes supplémentaires », expliquent les trois parlementaires finistériens.

C'est pour cette raison que la nouvelle majorité sénatoriale a pris l'initiative de convoquer les États généraux de la démocratie territoriale (EGDT).

Membre du Comité de pilotage des EGDT, Jean-Luc Fichet a contribué, au nom des sénateurs finistériens, à l'élaboration de la démarche qui s'est poursuivie en septembre 2012 dans chaque département. Cette démarche s'est achevée les 4 et 5 octobre au Sénat et à la Sorbonne. 🌹

Interview

Qui est Peer Steinbrück ?

Avec Isabelle Maras

Le SPD a choisi de faire confiance à Peer Steinbrück, un économiste peu diplomate, pour mener la campagne législative de 2013, explique Isabelle Maras, secrétaire de la section du PS à Hambourg.

Fort de son expertise sur les questions économiques et financières, Peer Steinbrück a récemment reçu le soutien public de l'ancien chancelier Helmut Schmidt. Frank-Walter Steinmeier était le leader du SPD lors des dernières élections législatives de 2009 et son nom reste encore lié à cette défaite. Sigmard Gabriel manque sans doute un peu d'expérience et bénéficie de sondages bien moins favorables. En outre, même si cela peut étonner en France, il est jeune père et a précisé vouloir préserver sa vie de famille.

que le soutien du grand Hambourgeois qu'est Helmut Schmidt) est à souligner, puisque ce grand port d'Europe du Nord est synonyme d'ouverture sur le monde et de tradition d'échanges économiques - cela donne une couleur particulière à cette candidature pour nous, Français.



Cap Finistère : Comment le SPD a-t-il choisi son candidat pour la campagne législative de 2013 ?

Isabelle Maras : Il a été proposé comme candidat à la Chancellerie, par le président du SPD, lors d'une session extraordinaire, et confirmé par un vote d'une instance interne - mais sans vote direct des militants. Il y avait trois candidats possibles, désignés sous le nom de "Troika" : Peer Steinbrück, bien sûr, mais aussi, Sigmard Gabriel, président du SPD depuis 2009, ou Frank-Walter Steinmeier, président du groupe parlementaire SPD.

Cap Finistère : Qui est Peer Steinbrück ?

Isabelle Maras : Il est originaire d'Hambourg, issu d'une famille aisée. Il est économiste et a débuté sa carrière en 1978, au cabinet d'Helmut Schmidt. Il devint, plus tard, élu du Land de Westphalie et entre 2005 et 2009. Il fut le ministre des Finances SPD du gouvernement fédéral de coalition avec la CDU. Il appartient à l'aile droite du SPD. L'origine hambourgeoise de Peer Steinbrück (ainsi

Cap Finistère : Dans quelles conditions le SPD aborde-t-il les élections de 2013 ?

Isabelle Maras : Les élections se dérouleront en septembre ou octobre 2013. Pour l'instant, les sondages donnent 39% pour la CDU-CSU et 29% pour le SPD, donc sont plutôt défavorables. Angela Merkel reste la personnalité préférée des Allemands et bénéficie d'un large crédit, même si Peer Steinbrück arrive en 4^e position et bénéficie donc d'un capital sympathie. 🌹

Agenda

18 octobre
17 h 00-22 h 00 : Vote dans les sections pour le premier secrétaire national.

20 octobre
A partir de 9 h 30 : Congrès fédéral à Saint-Pol-de-Léon.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 974 - Vendredi 12 octobre 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Le tramway de Brest primé



Le tramway de Brest a été désigné ex aequo avec celui de Casablanca, 2^e meilleur projet international de tramway de l'année, à l'occasion de la cérémonie des *Light rail awards*, qui s'est tenue à Londres le 3 octobre. Le premier prix est revenu à Saragosse.

Les *Light rail awards* est un concours annuel, organisé depuis 2007, par l'association britannique des tramways et le magazine *Tramway and urban transit*.

Les élections dans les très petites entreprises

Le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a présenté, au mois de septembre, une communication relative aux élections réalisées, dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale, auprès des salariés des très petites entreprises et des employés à domicile.

Pour développer le dialogue social, la France a besoin de syndicats forts à la légitimité confortée. Au terme d'échanges entre les partenaires sociaux, une position commune s'est dégagée, en avril 2008, entre le MEDEF et la CGPME d'une part, et la CGT et la CFDT d'autre part, pour réformer les règles de la représentativité des organisations syndicales. La loi du 20 août 2008 portant réforme de la démocratie sociale en est la traduction. Elle a refondé les bases du système de relations sociales en passant d'un système fondé sur la présomption de représentativité des syndicats à un système fondé sur une légitimité acquise lors des élections professionnelles.

La réforme s'applique depuis quatre ans dans les entreprises : seuls les syndicats ayant obtenu plus de 10% des suffrages aux élections professionnelles sont désormais regardés comme représentatifs et donc en capacité de signer des accords collectifs. Il reste à mesurer la représentativité au niveau des branches et au niveau interprofessionnel.

Le résultat de cette mesure sera arrêté à l'été 2013 grâce à un dispositif reposant sur deux volets :

- D'abord, la collecte et l'agrégation des résultats des élections professionnelles, des délégués du personnel et des comités d'entreprise dans les entreprises de 11 salariés et plus.

- Et ensuite l'organisation d'une consultation spécifique auprès des employés à domicile et des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, au sein desquelles il n'y a pas d'élection professionnelle.

Cette élection spécifique aura lieu du 28 novembre au 12 décembre prochains. Il s'agira d'un scrutin innovant dans ses modalités :

- Les salariés se prononceront pour une organisation syndicale et non pour des candidats nominatifs.

- Les électeurs pourront voter par voie électronique ou par correspondance, sur une période étendue de deux semaines pour favoriser la participation.

- Les électeurs pourront voter à partir de 16 ans et quelle que soit leur nationalité.

L'opération n'entraîne aucune charge administrative pour les entreprises.

La liste électorale a été publiée le 10 septembre, les candidatures des organisations syndicales ont été enregistrées du 10 au 21 septembre et les résultats seront proclamés le 21 décembre.

4,6 millions de salariés employés par des très petites entreprises ou des particuliers sont concernés par ce nouveau droit. Afin de favoriser la participation, le ministère met en place un dispositif de communication national pour faire connaître cette nouvelle élection, avec :

Un site internet grand public de présentation de l'élection et de ses enjeux : www.electiontpe.travail.gouv.fr.

Nouveau palais de justice



Le 2 octobre, Jean-Jacques Urvoas a annoncé sur son blog que les travaux sur le Palais de justice de Quimper sont programmés. « En effet, à l'issue des

décisions budgétaires arrêtées par le Premier ministre, la garde des Sceaux m'a indiqué qu'elle était parvenue à faire que le projet de rénovation du TGI de Quimper soit confirmé ».

« Le démarrage des travaux est prévu pour 2013 et le chantier vise à regrouper l'ensemble des juridictions de Quimper (Tribunal de grande instance, Tribunal d'instance, Tribunal de commerce et Conseil des prud'hommes) sur le seul site du palais historique, en construisant une extension après la démolition du bâtiment des archives départementales », a rappelé le député.

L'UMP doit condamner ces propos

Suite aux déclarations homophobes de l'élu UMP de Paris François Lebel, Harlem Désir, premier secrétaire national par intérim et Marc Coatanéa, premier secrétaire fédéral du Finistère et secrétaire national aux questions de société, ont publié un communiqué commun.

« Les propos de François Lebel marquent, une fois encore, le retour sur le devant de la scène de la pire droite réactionnaire. Le maire UMP du 8^e arrondissement de Paris utilise une comparaison indigne et inacceptable entre le mariage pour tous les couples et la polygamie, l'inceste, et la consanguinité.

Nous demandons à l'UMP de condamner les propos de M. Lebel et de ne pas les couvrir d'un silence complice.

Le débat à venir au Parlement sur l'ouverture du mariage et de l'adoption pour tous les couples ne doit pas souffrir de caricatures ou de propos infamants comme cela avait pu être le cas de la part de nombreux responsables de droite lors des débats sur le PACS.

Les Français ont tracé, le 6 mai dernier, la voie vers l'égalité de tous les couples et des enfants vivant dans ces familles devant les lois de la République.

Le Parti Socialiste condamne avec force ces propos et réaffirme que les parlementaires de gauche concrétiseront l'engagement du président de la République : l'ouverture du mariage et de l'adoption pour tous les couples. »

En cas de déménagement pour continuer à recevoir le Cap Finistère, merci de nous préciser votre nouvelle adresse.